

DAS HES-SO

Superviseur·e dans le domaine de l'action sociale, éducative, psychosociale et de la santé

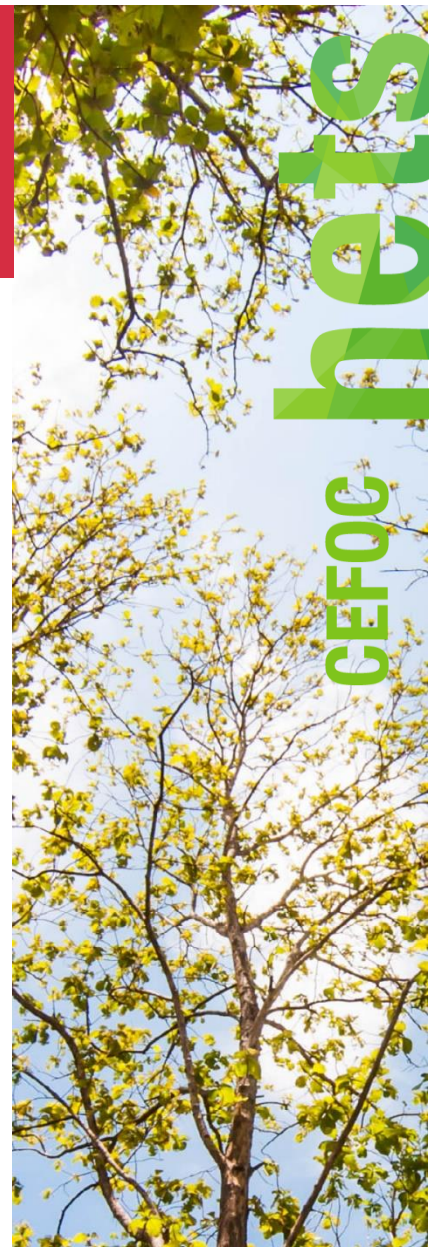
- ✓ Devenir superviseur·e individuel, de groupe, d'équipe et/ou intervenant·e dans les organisations
- ✓ Développer une activité et un réseau dans le domaine de la supervision

2024-2025



Formation reconnue par l'Association
Romande des Superviseur·e·s (ARS)

Formation délivrée en partenariat avec :



Introduction

L'analyse des pratiques professionnelles et la supervision constituent deux dispositifs complémentaires mobilisant le questionnement, suscitant des interactions pour contextualiser, problématiser, interroger des manières de penser et de faire. Ils participent à la production d'une intervention professionnelle de qualité destinée à nos publics accompagnés.

La supervision est un processus d'analyse réflexive animé par un·e superviseur·e externe qui accompagne, une personne, un groupe, une équipe à « *se regarder faire un pas de côté* » et ainsi éclairer les dimensions intra-subjectives, intersubjectives, institutionnelles et groupales en jeu dans l'activité professionnelle.

Les outils d'analyse des pratiques professionnelles peuvent être utilisés. La situation amenée est le « pré-texte » et le « prétexte » d'un cheminement réflexif impliquant superviseur·e et supervisé·e·s. La supervision va toutefois au-delà de l'exercice d'un protocole d'analyse des pratiques professionnelles. Elle amène les supervisé·e·s à conscientiser et expliciter leur contribution dans une situation professionnelle, un processus d'intervention, un rapport aux usagers-usagères, et/ou une dynamique de groupe ou d'équipe. Pour cela, les dimensions psychologiques, sociologiques, politiques, idéologiques sont potentiellement mobilisées.

Le ou la superviseur·e aborde puis clarifie l'implicite, questionne les ressorts biographiques et expérientiels, les perceptions de soi, d'autrui et du monde. Il ou elle aide à repérer les effets sur l'action professionnelle, sur soi et revisite le sens de l'activité professionnelle, en regard du vécu témoigné, des projets de vie, des projets institutionnels. Les supervisé·e·s s'engagent dans un processus susceptible de les bousculer, de les déstabiliser dans lesquels ils ou elles tenteront de se projeter dans d'autres alternatives, clés de lecture, projets, modes d'investissement et d'interactions. Au terme du processus micro (la séance) et macro (le cycle complet), les supervisé·e·s peuvent constater des amorces de changements qui témoignent d'un processus de transformation.

Le ou la superviseur·e s'engage dans un travail de recul critique sur ses interventions (collectivement et/ou individuellement) et un travail d'élaboration de son cadre interne (posture d'intervention). A cet effet, l'intervision collective (supervision entre pairs), expérimentée en formation, est un investissement permettant une réactivation des apprentissages, une opportunité de confronter sa pratique de supervision et d'apprendre de l'expérience de ces pairs. Elle garantit l'efficacité du processus de supervision pour les supervisé·e·s.

A l'exception de la supervision pédagogique, la supervision individuelle, collective ou d'équipe se réalise en période de conceptualisation, de changement, pour maintenir une ouverture au mouvement. Parfois, elle peut se réaliser dans un contexte de difficultés ou de crises.

Objectifs

Les finalités de la formation sont :

- Se former pour devenir superviseur·e auprès de différents publics : individuel·le, collectif, ou d'équipe.
- Réaliser des interventions de supervision dans des écoles professionnelles et dans des organisations.
- Développer un réseau dans le domaine de la supervision.

Compétences visées

Dimension théorique

Identifier les conceptions théoriques sur lesquelles se fondent l'activité de superviseur·e.

Maîtriser les références conceptuelles de la supervision.

Analyser les actuels enjeux professionnels en rapport avec les contextes sociopolitiques et institutionnels.

Dimension analyser sa pratique de superviseur·e

Intégrer les compétences développées via des mises en situation et intervision impliquant les participant·e·s et les intervenant·es.

Maîtriser sa posture réflexive impliquant la capacité de prise de distance et d'autocritique.

Dimension méthodologique

Développer une gamme de stratégies pour accompagner la personne supervisée en rapport avec les objectifs définis.

Repérer les différents types de questionnements professionnels.

Développer les compétences en communication relationnelle dans la conduite d'un groupe.

Analyser les interactions de groupe et s'ajuster de manière constructive.

Acquérir les outils pédagogiques essentiels à ce type d'intervention.

Dimension s'exercer à la supervision

Participer activement aux mises en situation de supervision.

Réaliser des heures de supervision en dehors du cadre des cours.

Titre délivré

DAS (Diplomate of Advanced Studies) HES-SO

30 ECTS

Une attestation de participation est délivrée aux participant·e·s inscrit·e·s à un module. Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le ou la participant·e a répondu aux exigences d'évaluation.

Public

Le programme proposé sur 18 mois s'adresse aux professionnel·le·s des domaines du social, de la santé ou des sciences humaines souhaitant développer une activité en tant que superviseur·e **et déjà titulaires du CAS HES-SO de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles ou des profils susceptibles d'obtenir les modules 1 et 2 par un processus de VAE.**

Modalités pédagogiques et parcours

Ce DAS forme aux spécificités de la supervision individuelle et en petit groupe, pédagogique et professionnelle, ainsi qu'à l'intervention dans les équipes et les organisations.

Les superviseur·e·s répondent aux demandes de professionnel·e·s de différents domaines (social, santé, enseignement), d'employeurs d'institutions publiques ou d'établissements privés. Ils accompagnent des étudiant·e·s du bachelor en travail social et de certaines écoles supérieures qui doivent effectuer des supervisions pédagogiques durant leur parcours de formation.

Il repose sur une structure modulaire en deux étapes avec le *CAS de Spécialiste en analyse des pratiques professionnelles* **comme tronc commun** au DAS de Superviseur·e.

Les contenus seront abordés sous forme d'apports théoriques, méthodologiques et par l'intermédiaire d'analyse de pratiques de supervision. Les participant·e·s doivent réaliser 20h de supervision individuelle, collective ou pédagogique pendant les 18 mois. La recherche de ces heures de supervision est de la responsabilité des participant·e·s.

Pour les personnes au bénéfice d'un DAS HES-SO de superviseur·e ou d'un titre jugé équivalent, certains modules peuvent être suivis de manière indépendante.

Les titulaires du CAS HES-SO de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles suivent obligatoirement **les Modules 4, 5 et 8 pour un obtenir le DAS de 30 ECTS.**

Ils peuvent choisir également de suivre un ou deux modules optionnels : M6 et /ou M7
Le module 6 est vivement conseillé, car les superviseur·e·s sont fréquemment sollicité·e·s pour des supervisions d'équipe.

Les personnes obtenant une VAE pour les modules 1 et 2 suivent obligatoirement les **Modules 4, 5 et 8 et doivent choisir au minimum un des deux modules optionnels : module 6 et/ou 7.**

Module 4 (obligatoire) : Supervision individuelle et de petits groupes (5 ECTS)

La supervision individuelle ou collective (groupe de 2 à 8 personnes) concerne une personne ou un groupe de personnes qui s'engage dans un processus de réflexion à propos de leur pratique professionnelle.

Elles peuvent venir de divers horizons institutionnels, de différents champs d'intervention voire différentes professions œuvrant dans les métiers du travail social, de la santé, de l'éducation et autres champs apparentés.

Objectifs

Construire une posture de superviseur·e professionnel·le individuel·le et de petits groupes.

Développer une gamme de stratégies pour accompagner la personne supervisée en rapport aux objectifs définis.

Maîtriser les références conceptuelles et méthodologiques de la supervision individuelle et de petits groupes.

Module 5 (obligatoire) : Supervision pédagogique (5 ECTS)

La supervision pédagogique se déploie auprès de personnes suivant un cursus de formation professionnelle par alternance. La supervision pédagogique participe à une construction identitaire assumée et au diapason des valeurs de la profession convoitée. Par la vitalité du questionnement, le ou la superviseur·e pédagogique accompagne la mise en mots de l'expérience professionnelle et du vécu relaté. Il ou elle suscite une prise de distance cognitive et émotionnelle en favorisant des liens à des éléments conceptuels qui ont, de fait, une fonction de tiers lors de la confrontation à des situations de travail.

Objectifs

Acquérir les compétences de superviseur·e pédagogique.

Situer son action dans le cadre des écoles.

Connaître et assumer les dilemmes éthiques d'une relation de supervision.

Module 6 (optionnel) : Supervision d'équipe (5 ECTS)

La supervision d'équipe concerne une équipe instituée, qui coopère dans un milieu de travail. L'équipe peut être constituée par des personnes issues de différentes professions réunies par la mission qui leur a été confiée. La dynamique de coopération, l'exercice de la mission et la mission font partie des objets de questionnements récurrents.

Objectifs

Se former à l'exercice d'une pratique de superviseur·e auprès d'équipes.

Connaître et analyser les positionnements des acteurs dans un groupe selon différentes clés de lecture.

Conduire un groupe de travail en recourant à diverses stratégies et engager une dynamique de changement.

Module 7 (optionnel) : Intervention institutionnelle et dans les organisations (5 ECTS)

L'intervention institutionnelle et organisationnelle est une forme de supervision destinée à poser un diagnostic, analyser les rouages, les atouts positifs et les contradictions traversées par une institution, une organisation. Elle explore les dynamiques de régulation et les modes de management. Elle s'adresse prioritairement aux équipes de cadres hiérarchiques ou à la gouvernance associative, salariée ou bénévole.

Objectifs

Analyser les contradictions que traversent les organisations et construire des dynamiques de régulation et de management participatif.

Exercer un travail de diagnostic de la demande.

Conceptualiser, réaliser et évaluer un projet suite à une commande institutionnelle et intervenir dans les institutions.

Communiquer son référentiel théorique et sa posture éthique.

Module 8 (obligatoire) : Méthodologie du travail de diplôme (5 ECTS)

Le module est filé sur les 18 mois de formation. Il vise une intégration des connaissances, le déploiement d'une pratique réflexive adossée à l'exercice de la supervision auprès des publics supervisés.

Objectifs

Se préparer et réaliser un travail de diplôme.

Intégrer l'ensemble des éléments de la formation en regard des compétences visées pour la fonction de superviseur.e.

Conditions d'obtention du titre

- Avoir suivi de façon régulière les sessions de formation.
- Avoir payé la totalité du coût de la formation.
- Avoir obtenu la validation des modules (4-5-8) **pour les titulaires du CAS APP.**
- Avoir obtenu la validation des modules (4-5-8) **et** la validation d'au minimum un des deux modules optionnels (M6/M7) **pour les personnes ayant obtenu une VAE pour les modules 1 et 2.**

Les modalités de validation seront précisées en début de formation.

Une attestation de participation est délivrée aux participant·e·s inscrit·e·s à un ou des modules.

Les crédits ECTS des modules sont octroyés si le ou la participant·e a répondu aux exigences d'évaluation.

Conditions d'admission

- Être au bénéfice d'un titre d'une haute école ou d'un titre jugé équivalent dans les domaines du travail social, de la santé, des sciences humaines et/ou sociales ou de la psychologie.
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dans le domaine du travail social, de l'éducation, de la formation, de la santé ou de la psychologie.
- **Pour la volée 2024-25**, disposer du titre de CAS HES-SO de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles ou être en mesure de prétendre à une VAE pour les modules 1 et 2 obligatoires.

Il est possible de demander une reconnaissance des acquis de formation précédente pour l'obtention d'équivalence des modules 1 et 2. Celle-ci est facturée CHF 500.- non remboursables même en cas de non validation.

Le règlement précisant les conditions de validation des acquis est disponible au secrétariat.

Candidature sur dossier : Les candidat·e·s diplômé·e·s du secondaire 2 (CFC, AFP, maturité gymnasiale, formation de culture générale) suivent une procédure d'admission sur dossier. Dans ce cas, il faut prévoir un surcoût de CHF 500.- (non remboursables), qui finance l'accompagnement utile à la constitution du dossier.

L'admission des personnes non titulaires d'un titre de Haute École est limitée à 40% de l'effectif des personnes admises.

Les candidat·e·s diplômé·e·s du secondaire 2 et déjà titulaires du CAS HES-SO de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles sont dispensés de cette procédure d'admission sur dossier. Ils règlent uniquement les frais d'inscription de CHF 200.- (non remboursables).

Frais d'inscription et de formation

Finance d'inscription : **CHF 200.-** (à verser au moment de l'inscription), **ce montant est non remboursable.**

Prix du DAS pour les titulaires du CAS HES-SO de spécialiste en analyse des pratiques professionnelles (Modules 4-5-8) : **CHF 7'500.-**

Prix du DAS pour les titulaires d'une équivalence aux modules 1 et 2 (Modules 4-5-6 ou 7 et 8) : **CHF 10'000.-**

Coût par module supplémentaire : **CHF. 2'500.-**

Chèque annuel de formation

Les participant·e·s genevois·e·s et de France voisine peuvent bénéficier du « chèque de formation » sous certaines conditions. Informations et demandes auprès de l'Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ou sur le site <https://www.ge.ch/beneficier-cheque-annuel-formation>.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait directement en ligne sur le site de la [HETS](#).

Les candidat·e·s versent, en même temps, la finance d'inscription de CHF 200.-.

Le nombre de places étant limité, les dossiers admis sont sélectionnés pour une volée selon la qualité des dossiers déposés, dans un souci d'équilibre entre les provenances des profils / formations initiales / bagages professionnels des participant·e·s et d'équilibre géographique représentant les cantons latins. Une attestation d'une expérience en supervision

professionnelles ou d'équipe vécue comme supervisé·e et la justification de formations continues dans le domaine des communications interpersonnels et processus de groupe sont des critères appréciés. Enfin, l'ordre d'arrivée des dossiers est également un critère.

Calendrier

Durée

5 modules de formation sont déployés sur 18 mois. Les modules 4, 5, 6, 7 exigent chacun 6 jours de formation en présentiel. Le module 8 exige trois à quatre jours de présentiel et des temps d'accompagnement méthodologique individuel. Il est possible que des cours s'organisent le samedi.

Dates

Module 4

mardi 26 - mercredi 27 mars 2024

jeudi 2 - vendredi 3 - **samedi** 4 mai 2024 **ou** lundi 6 - mardi 7 - mercredi 8 mai (1/2 volée)

jeudi 20 juin 2024

Module 8

vendredi 21 juin 2024

Module 5

mardi 1^{er} - mercredi 2 octobre 2024

mardi 5 - mercredi 6 novembre 2024

mardi 3 - mercredi 4 décembre 2024

Module 8

jeudi 5 décembre 2024

Module 6

mardi 14 - mercredi 15 janvier 2025

mardi 11 - mercredi 12 février 2025

mardi 11 - mercredi 12 mars 2025

Module 8

jeudi 21 mars 2025

Module 7

L'agenda du module 7 sera confirmé dès lors que le nombre de participant·e·s soit suffisant. Les dates seront prévues en mars- avril et mai 2025.

Module 8

mardi 3 juin 2025

Les dates sont susceptibles de changer en fonction de la disponibilité des intervenant·e·s pressenti·e·s.

Lieu de formation

Lieu principal : HETS – Genève.

Quelques cours peuvent avoir lieu à la HETS de Fribourg.

Responsable du programme

Isabelle Jurien de la Gravière

Responsable de la formation continue de la
HETS-Genève

isabelle.jurien-de-la-graviere@hesge.ch

Secrétariat de la formation :

Caroline Gilliand

Tél : +41 22 558 52 98

CEFOC HETS

Rue de l'Encyclopédie 5, 1201 Genève

das-superviseur.hets@hesge.ch

L'ensemble des activités de formation continue de la HES-SO Genève est certifié EduQua.